

FICHE ADHERENT

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Date d'adhésion : / /

I - Secteur d'activité

1^{er} degré 2nd degré Agricole Droit privé (OGEC ou autres)

II - Situation professionnelle

Actif Retraité

Vous êtes Enseignant De droit public De droit privé

Discipline :

Situation administrative (Définitif, Provisoire, CDI, Délégué Auxiliaire) :

Corps et grade (PLP, AE, Certifié, MA agrégé) : Classe Normale Hors Classe Except.

Echelon :

Vous êtes Personnel de Droit Privé Cadre Non cadre CDI CDD
Non enseignant

Personnel Administratif

Formateur (CFP-CFC-CFA)

Personnel d'Éducation

Personnel Entretien Maintenance

Autre (préciser) :

III - Coordonnées personnelles

Adresse personnelle :

Téléphone Fixe : Portable :

E-mail :

IV - Coordonnées professionnelles

Nom de l'entreprise ou établissement (emploi principal et quotité horaire) :
.....

Adresse :
.....

Si vous travaillez dans plusieurs établissements, les indiquer en précisant la quotité horaire
.....

V - Représentation syndicale (CSE) dans votre entreprise Oui Non

VI - Cotisation : 1 % du salaire net mensuel pour les actifs et les retraités

Les cotisations permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de la cotisation. Si vous cotisez 18 € par mois, vous percevrez un crédit d'impôts de 11,88 €. La cotisation syndicale vous reviendra donc à 6,12 € par mois. Si vous optez pour les frais réels, vous déduisez la cotisation totale.

Je paie mes cotisations par PAC

Signature

pour un montant de € /mois

Renvoyez-nous cette fiche de renseignement par courrier à :

SNEIP - CGT Enseignement Privé Académie de Montpellier Bourse du travail - 57 Bd Frédéric Mistral - 34500 Béziers

Tél. : 06 64 47 78 18 - courriel : academie.montpellier@cgt-ep.org

**Ne pas oublier la fiche de Prélèvement Automatique des Cotisations
accompagnée d'un RIB / IBAN**

Cette année,
je me syndique !

www.cgt-ep.org

Pourquoi adhérer à la CGT Enseignement privé ?



La CGT est le syndicat interprofessionnel le plus près du terrain. Dans l'enseignement privé, nous apportons une information régulière sur la société et sur notre métier, indépendante tant de l'administration que de la direction de l'enseignement catholique.

Dans l'académie, nous informons et défendons les collègues au quotidien dans les établissements, lors du mouvement de l'emploi, mais aussi pour les

changements d'échelon et de grade dans le cadre des rendez-vous de carrières .

Nous essayons, démocratiquement, de contribuer à l'amélioration du système éducatif, bien mis à mal ces dernières années...

La CGT porte des valeurs humanistes, le refus de la xénophobie et du racisme, de l'homophobie, une recherche de l'égalité entre les citoyen·nes, entre les sexes, contre toutes les discriminations...

Dans l'enseignement privé, la CGT défend la laïcité et la liberté de conscience de tous les personnels...

« Mais que font les syndicats ? »



Rappelons que « les syndicats », c'est toi, c'est moi, c'est nous. En tout cas, qu'ils n'existent que parce qu'il y a des syndiqué·es, et qu'ils ne font rien sans que leurs actions soient décidées et portées par les salarié·es.

Dans un monde du travail où l'individualisme gagne du terrain (et le monde de l'éducation est en pointe !), le lien social, les discussions, les réflexions partagées, les luttes collectives doivent permettre un véritable exercice de la démocratie. Les syndicats ne sont que l'outil de cohésion de cette volonté démocratique.

Alors, tu adhères ? Tu fais adhérer tes voisins et tes voisines, et surtout tes collègues ? Ainsi, « on fera ». Tous ensemble !



La CGT Enseignement privé, c'est aussi :

- des **interlocuteurs** dans l'académie et par champ : agricole, premier et second degrés, personnel OGEC, IME-ITEP
- une **lettre électronique** plusieurs fois par mois pour vous fournir des informations ciblées en lien direct avec l'actualité de votre profession,
- un **journal** papier environ 5 fois par an pour faire un bilan sur les différents champs professionnels,
- un **site internet** complet : actualité, fiches pratiques, renseignements sur vos droits...
- des **réunions** des syndiqué·es tous les 3 mois
- des **interventions** dans les établissements à la demande
- du **soutien** personnalisé



Contacts dans l'académie de Montpellier

academie.montpellier@cgt-ep.org
06 64 47 78 18

1^{er} degré yannick.chauvel@cgt-ep.org
06 86 96 24 36

2nd degré stephane.barthes@cgt-ep.org
06 64 47 78 18

OGEC celine.delaguila@cgt-ep.org
06 75 55 26 25

Agricole damien.smaghe@cgt-ep.org
06 08 18 69 87

IME - ITEP emse.montpellier@cgt-ep.org

Mouvement mouvement.montpellier@cgt-ep.org

La cotisation syndicale correspond à 1% du salaire mensuel net. Elle permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant versé. Elle revient par exemple à 6.24 € à un Certifié au 7^{ème} échelon...



A QUOI SERVENT LES COTISATIONS ?



La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT. Elle garantit l'indépendance du syndicat à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

« La cotisation est fixée à 1% du salaire net mensuel. La cotisation syndicale permet à tous les échelons du syndicat de fonctionner. Les comptes sont approuvés une fois par an et publiés sur le site officiel du syndicat. » (Extraits de l'art. 29 statuts du SNEIP-CGT)

Un adhérent-e quelle que soit sa cotisation compte pour une voix dans la vie du syndicat.

Utilisation des cotisations dans l'académie de Montpellier

L'académie de Montpellier regroupe plus de 200 adhérents dans tous les secteurs. Les ressources du syndicat se composent exclusivement des cotisations des syndiqués.

Les ressources du syndicat servent prioritairement à la défense des personnels et au fonctionnement local : distribution et édition de documents, réunions des syndiqué-es, interventions dans les établissements, formation syndicale, suivi de dossiers

Elles permettent une représentation nationale de tous les personnels quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité (1^{er} degré, 2nd degré, agricole, IME-ITEP, droit privé)

Les comptes sont vérifiés et normalisés par notre trésorière
annick.farenc@cgt-ep.org



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE des COTISATIONS Le mandat SEPA

1

2

3

4

1 - Compléter l'encadré « Le débiteur »

2 - Remplir l'encadré « Désignation compte débiteur » et joindre votre relevé

3 - Remplir l'encadré « Prélèvement »

Le montant du timbre annuel correspond à 1% du salaire net. La cotisation est mensualisée. Votre signature est obligatoire.

Rappel : Les cotisations permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de la cotisation. Si vous cotisez 18 € par mois, vous percevrez un crédit d'impôts de 11,88 €. La cotisation syndicale vous reviendra donc à 6,12 € par mois. Si vous optez pour les frais réels, vous déduisez la cotisation totale.

4 - Renvoyer le tout à l'adresse indiquée ci-dessous à Montreuil

Merci de votre attention ! Un PAC bien rempli simplifie le travail des trésoriers

MANDAT de PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique de Mandat

FR14ZZZ604068 -

(RÉSERVÉ AU SYNDICAT)

Siège social : 33 rue des Trois Fontanet
BP211 - 92002 NANTERRE Cedex
RCS Nanterre B 349 974 931

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CGT Enseignement Privé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGT Enseignement Privé.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

LE DEBITEUR

Nom / Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Pays _____

DESIGNATION COMPTE DEBITEUR

IBAN _____

numéro d'identification international de votre compte bancaire (ex RIB)

BIC _____ Pays _____

numéro international d'identification de votre banque

PRELEVEMENT

Par défaut le paiement est mensualisé, pour d'autres formes éventuelles de paiement nous consulter.

Montant mensuel _____ €

Signé à Le ____ / ____ / ____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent-e. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par l'adhérent-e, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

DESIGNATION COMPTE du CREANCIER

Nom du créancier : SNEIP-CGT – CGT Enseignement Privé
- Case 444, 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex - FRANCE

ICS : FR14ZZZ604068

Signé à Montreuil, le trésorier national

Compte : BFCC IBAN FR76 4255 9000 0141 0200 2456 336

A retourner à

SNEIP – CGT Enseignement Privé

- Bourse du travail – 57 Bd Frédéric Mistral 34500 Béziers

Tél. : 06 – 64 – 47 – 78 – 18 – courriel : academie.montpellier@cgt-ep.org

::::: FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE :::::